



ACADÉMIE
DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Réunion

Tuteurs en établissement / Tuteurs universitaires

Mercredi 20 septembre 2023

Stagiaires à mi-temps
DIU

Ordre du jour

- **13h30-14h30 : temps d'informations générales**
 - Statuts des professeurs stagiaires
 - Formation à l'Inspé
 - Tutorat mixte
 - Accompagnement du stagiaire
 - Outil de suivi (COMPAS)
 - Prise en charge des stagiaires éprouvant des difficultés
- **14h30-15h30 : temps de rencontre entre les tuteurs académiques et Inspé**
- **15h30-16h30 : temps complémentaire avec les nouveaux tuteurs académiques**



ACADÉMIE
DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Lyon 1

INSPE

Institut national
supérieur du professorat
et de l'éducation
Académie de Lyon

Temps 1: Informations générales

Stagiaires type DIU

Pour vous informer:

Bulletin officiel n°29 du 21 juillet 2022 :

[https://www.education.gouv.fr/
bo/22/Hebdo29/MENH221850
0C.htm](https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo29/MENH2218500C.htm)



[< Retour au Bulletin officiel n° 29 du 21 juillet 2022](#)



PERSONNELS



Partager

Lauréats des concours de recrutement des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement public

MODALITÉS D'ORGANISATION DE L'ANNÉE DE STAGE - ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

NOR : MENH2218500C
Circulaire du 13-7-2022
MENJ - DGRH B1-3

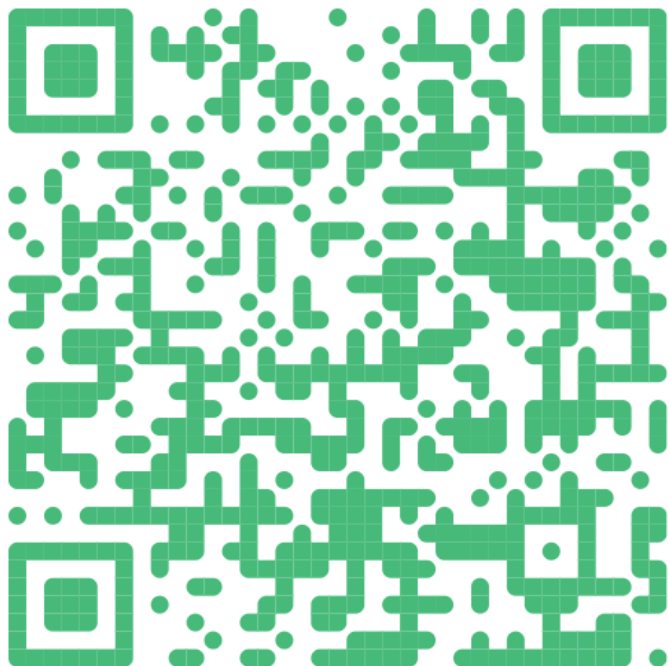
Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale


Références : décret n° 94-874 du 7-10-1994 modifié ; arrêté du 1-7-2013 ; arrêté du 27-8-2013 modifié ; arrêté du 18-6-2014 modifié ; arrêté du 22-8-2014 modifié ; arrêté du 22-8-2014 modifié ; arrêté du 22-8-2014 modifié

Pour vous informer:

Vadémécum des professeurs du second degré, conseillers principaux d'éducation et psychologues de l'éducation nationale stagiaires

[Entrer dans le métier | Académie de Lyon \(ac-lyon.fr\)](https://ac-lyon.fr)




**ACADÉMIE
DE LYON**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ecole Académique
de la Formation Continue

**Vadémécum des professeurs du second degré,
conseillers principaux d'éducation et
psychologues de l'éducation nationale stagiaires**

Lauréats des concours 2023
Affectés dans l'académie de Lyon


**ACADÉMIE
DE LYON**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ac-lyon.fr

Région académique
Auvergne-Rhône-
Alpes

Académie

Scolarité / Etudes /
Examens

Enseignements

Concours / Métiers
/ RH

Politique
éducative

Accès rapides ▾

**ENTRER DANS LE
MÉTIER**


Partager

De nombreux contenus de formation sont définis et mis en œuvre en partenariat avec l'Inspé dans le cadre du pôle Continuum.

 [Vademecum des professeurs_CPE et PsyEN stagiaires 2023](#)

Qui sont les stagiaires DIU?

Lauréats à compter des sessions 2022 des concours

Lauréats affectés à mi-temps en école ou en établissement public local d'enseignement

Cette catégorie de stagiaires recouvre :

- les lauréats titulaires d'un **autre master que le master Meef** (sans expérience significative d'enseignement dans la discipline) ;
- les lauréats de concours dispensés de la détention d'un master (lauréats de certains concours technologiques et professionnels, lauréats des concours internes ne justifiant pas d'une expérience significative d'enseignement, parents de trois enfants, sportifs de haut niveau, lauréats du troisième concours) ;
- les membres des autres corps de la fonction publique détachés dans un corps enseignant.

Rappels sur le statut DIU

Lauréats à compter des sessions 2022 des concours

Lauréats affectés à mi-temps en école ou en établissement public local d'enseignement

- **Formation en alternance** entre INSPE et établissement scolaire : jours de présence en établissement:
 - Pour Lyon: mardi, vendredi et mercredi matin
 - Pour St Etienne: lundi vendredi et mardi matin
- Emplois du temps dans l'établissement ;
 - Certifié : entre 8h et 10h
 - Agrégé : entre 7h et 9h
- Pas de fonction de professeur principal ;
- Pas d'heure d'interrogations orales en CPGE (pas de cumul de rémunération l'année de stage) ;
- Pas d'heures supplémentaires.



ACADÉMIE
DE LYON

Liberté
Égalité
Fraternité

Des profils hétérogènes chez les lauréats

Pas de master
MEEF

Pas d'expérience en
classe, pas de stages

Gestion de
classe?
Préparation de
séances?

Renouvellement

Entretien programmé avec
chef d'établissement, IA IPR et
tuteur académique

Le cas des anciens
AED pré-pros

Mémoire à valider

Charge de
travail



ACADÉMIE
DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Formation Inspé

- L'enseignant acteur de la communauté éducative
 - Connaissance du système éducatif (laïcité, valeurs de la République, égalité filles-garçons, école inclusive...)
- L'enseignant concepteur de son enseignement et efficace dans la mise en œuvre
 - Corps et voix
 - Théorie d'apprentissage
 - Didactique
 - Certification numérique
- L'enseignant praticien réflexif
 - Projet d'action (appuyé sur la recherche en éducation) ou mémoire pour les M2
 - Analyse réflexive
 - Changement de contexte
 - Tutorat



ACADÉMIE
DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Titularisation du professeur stagiaire à mi-temps en établissement

Vadémécum

Note de service
du 21-06-2023

Des regards croisés

- Chef d'établissement
- Corps d'inspection
- Directeur de l'Inspé

Place du
rapport du
tuteur
académique?



ACADÉMIE
DE LYON

Liberté
Égalité
Fraternité

L'outil COMPAS :

COMPétences, Accompagnement et Suivi de l'entrée dans le métier

Gestion de l'année de stage et de la titularisation

Introduction sur le nouvel outil

Le nouvel outil de gestion de l'année de stage et de la titularisation des personnels enseignants de 1^{er} et 2nd degré, public et privé, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale, est né de deux outils académiques :

- **MUNES** (Mutualisation du Suivi des Enseignants Stagiaires) qui permettait le suivi, par les services académiques et organismes de formation, de la **titularisation des fonctionnaires stagiaires du 1^{er} et 2nd degré**.
- **ASTUCESpé** (Application de Suivi du Titulaire et de la Certification) destinée à la **production et au suivi mutualisé de l'évaluation formative et de l'évaluation finale** en vue de la titularisation des stagiaires alternants des secteurs public et privé.

Cet outil permet de suivre le stagiaire dans le processus complet en vue de sa titularisation ainsi que de créer les parcours adaptés de formation. À terme, il permettra de suivre le titulaire sur ces 3 premières années d'exercice.

Principales fonctionnalités

- | | |
|--|--|
|  Récupération des futurs supports de stagiaires des SIRH |  Complément de l'auto-positionnement du stagiaire |
|  Création de liens entre les différents acteurs (stagiaires, tuteurs, inspecteurs...) |  Complément des bilans intermédiaire et finaux |
|  Présence d'un espace d'échange entre les acteurs |  Gestion de la titularisation |
|  Gestion des parcours adaptés | |

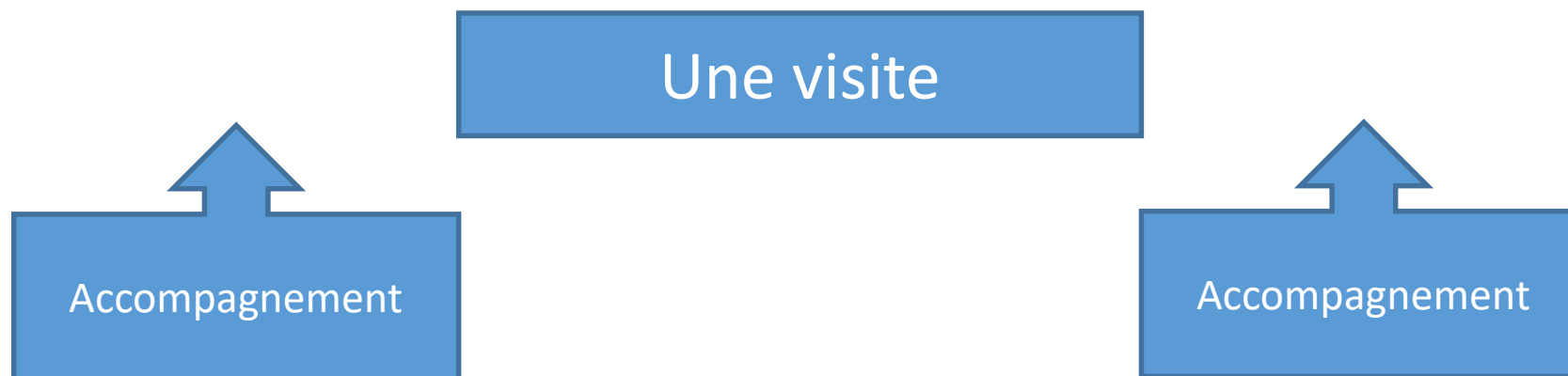
Acteurs du processus



SIRH



Visite d'un tuteur académique



Au moins deux visites entre deux périodes de vacances.

Un **accompagnement régulier** qui peut être programmé dans l'emploi du temps pour des conseils de gestion de classe, des préparations de cours, des évaluations, des compléments sur l'élaboration d'activités, de séances, de séquence, d'une programmation, etc.

Visite d'un tuteur Inspé

Entre **2 et 3 visites** sur l'année
avec des **temps d'accompagnement** pour des temps d'analyse, des conseils de gestion de classe, des compléments sur l'élaboration d'activités, de séances, de séquence, d'une programmation, etc.



Octobre-Novembre

Temps
d'accompagnement

Septembre-Octobre



Mars-Avril

Temps
d'accompagnement

Janvier

Temps
d'accompagnement

BILAN - mai



Visites conjointes

Autant que possible, le tuteur académique participe à la visite du tuteur Inspé.

Un ensemble de faits marquants, relevés lors de la séance, sont observés.

Un entretien commun dégage les points positifs et des axes d'amélioration. Il doit aider le stagiaire à évoluer.

Les écrits

Les écrits s'inscrivent dans le processus d'accompagnement de la formation.

- Pour le tuteur Inspé :

Un retour par écrit de la visite et de l'entretien (par exemple dans l'outil de suivi) permet de baliser le parcours du stagiaire.

Ces écrits sont partagés entre les deux tuteurs et le stagiaire uniquement.

- Pour le stagiaire :

La rédaction d'un **carnet de bord** est encouragée.

Prise de notes lors de tous les entretiens.

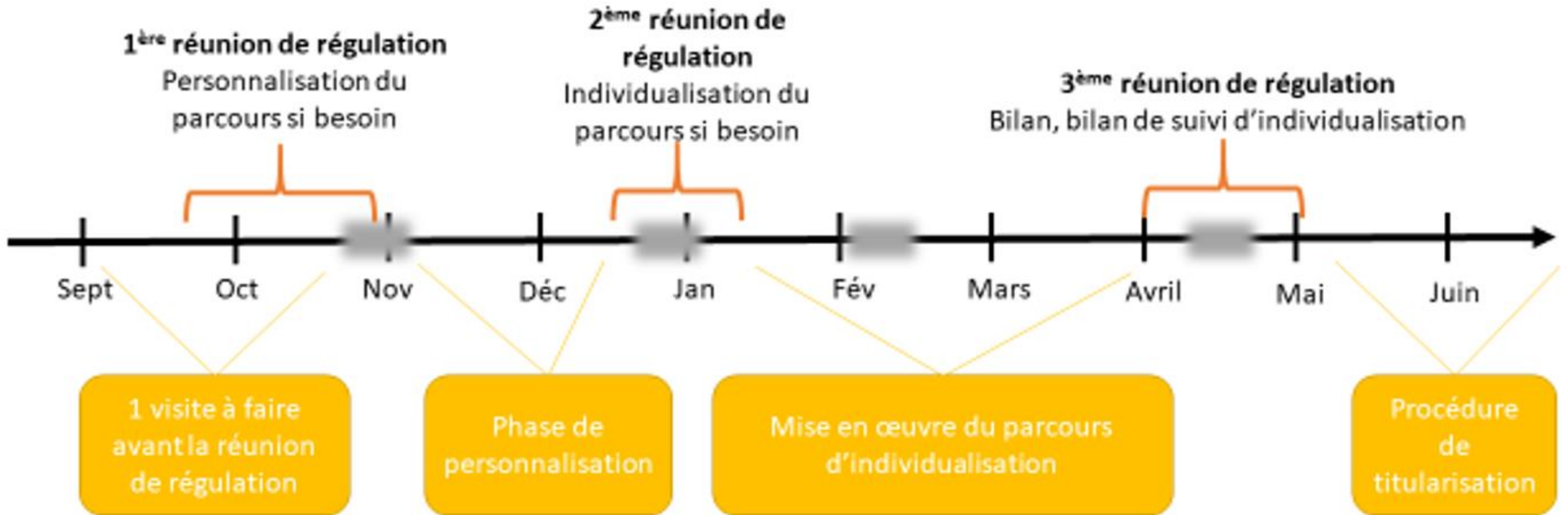
Prise en charge des stagiaires en difficulté

Ces difficultés peuvent être de natures différentes :

- Ponctuelles dans le parcours d'un enseignant débutant
 - Prises en charge par les 2 tuteurs et l'équipe de direction.
 - **Personnalisation** du parcours si besoin, suivi éventuellement d'ateliers
- Durables et importantes

Prise en charge avec un **parcours d'individualisation** par les IA-IPR et l'Inspé.

Prise en charge des stagiaires en difficulté Calendrier



Prise en charge des stagiaires en difficulté

Etape 1 : parcours de personnalisation

- Pour les stagiaires rapidement détectés en difficultés (à l'automne).
- Il leur permet de bénéficier de modules d'aides.
- Il pourra s'ensuivre (sans obligation) un parcours individualisé contractualisé avec l'IA IPR si les difficultés persistent.

Contractualisé entre le stagiaire, le tuteur académique et le tuteur Inspé



Fiche de personnalisation de l'accompagnement d'un stagiaire (annexe 1)

Année 2022-2023

Pôle de formation ou discipline :

Décision prise suite à la réunion du pôle de formation ou de la discipline du :

Stagiaire NOM / PRENOM	TUTEUR E.N.	TUTEUR Inspé	LIEU D'EXERCICE	DATE

			Nombre d'heures



Fiche de personnalisation de l'accompagnement d'un stagiaire (annexe 1)

Année 2022-2023

Pôle de formation ou discipline :

Décision prise suite à la réunion du pôle de formation ou de la discipline du :

Stagiaire NOM / PRENOM	TUTEUR E.N.	TUTEUR Inspé	LIEU D'EXERCICE	DATE

Difficultés concernant	Description de la situation	Dispositif d'accompagnement proposé	Nombre d'heures consacrées au dispositif d'accompagnement par le tuteur Inspé
1. Sécurité des élèves			
2. Posture du fonctionnaire défaillante			
3. Gestion de la classe			
4. Conduite d'évitement ne permettant pas les échanges professionnels			
5. Préparation et mise en œuvre			

Prise en charge des stagiaires en difficulté

Etape 2 : parcours d'individualisation

Temps n° 1 : Ouverture et élaboration d'un dispositif d'accompagnement individualisé.

- Tout acteur (chef d'établissement, tuteurs, stagiaire) peut informer l'IA-IPR d'une situation de stagiaire en difficulté.
- L'IA-IPR établit le dispositif d'accompagnement individualisé en concertation avec l'ensemble des autres acteurs.
- Le document « Parcours d'individualisation des professeurs du second degré et CPE stagiaires » tient lieu de « contrat » qui précise les modalités et les personnes engagées dans le suivi.
- Le stagiaire a connaissance du dispositif d'accompagnement.

Prise en charge des stagiaires en difficulté

Etape 2 : parcours d'individualisation

- **Temps n° 2 : La mise en œuvre de l'accompagnement individualisé.**
 - Elle implique tous les acteurs prévus dans le dispositif d'accompagnement du stagiaire.
 - Différentes modalités :
 - stage de pratique accompagnée,
 - renforcement didactique ou pédagogique,
 - visites supplémentaires,
 - ateliers « gestes professionnels »,
 - observations d'autres classes,
 - stage en milieu professionnel, dans un autre contexte.

Prise en charge des stagiaires en difficulté

Etape 2 : parcours d'individualisation

- **Temps n° 3 : Suivi et bilan de l'accompagnement individualisé.**

Les procédures de suivi sont ponctuées par des points de situation qui formalisent les effets du dispositif d'accompagnement.

Parcours d'individualisation des professeur·e·s du second degré et CPE stagiaires (annexe 3)

NOM – PRENOM DE L'IA-IPR OU L'IEN :

DATE :

NOM - PRENOM professeur·e ou CPE stagiaire	DISCIPLINE	PARCOURS (M2A ou DU)	TUTEUR ou TUTRICE EMPLOYEUR	TUTEUR ou TUTRICE Inspé	ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE

DIFFICULTÉS CONCERNANT	DESCRIPTION DE LA SITUATION	BESOINS IDENTIFIÉS	DISPOSITIF DE SOUTIEN, ACTION, PROPOSÉ *
L'ÉTHIQUE DU FONCTIONNAIRE			
LA GESTION DE CLASSE			
LA SÉCURITÉ PHYSIQUE DES ÉLÈVES			
LA CONSTRUCTION, MISE EN ŒUVRE ET ANIMATION DE SITUATIONS PÉDAGOGIQUES			
L'ENGAGEMENT DANS UNE DÉMARCHE DE RECHERCHE			

A l'initiative d'un acteur du tutorat mixte, coordonné par un IA-IPR

*...pédagogique et didactique, visite(s) supplémentaire(s), module (s) de formation supplémentaire(s), observations et
...activités supplémentaires, ...*

FIN DE L'ŒUVRE DU PARCOURS DEBUTÉE LE :

Signatures:

IA IPR ou IEN :	Chef·fe d'établissement :	Tuteur ou tutrice académique :	Tuteur ou tutrice Inspé	Responsable de parcours :	Professeur·e ou CPE stagiaire :
-----------------	------------------------------	-----------------------------------	-------------------------	------------------------------	------------------------------------



ACADÉMIE
DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Lyon 1

INSPE

Institut national
supérieur du professorat
et de l'éducation
Académie de Lyon

Temps 2:

Temps d'échanges entre
tuteurs académique et
INSPE

Stagiaires type DIU



ACADÉMIE
DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Temps 3:

Temps d'échanges avec les
tuteurs nouveaux dans
cette mission

Stagiaires type DIU



ACADÉMIE
DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le tutorat mixte

Quel projet de formation ?

Le tutorat mixte consiste en un accompagnement annualisé de deux tuteurs dans le cadre du processus de développement professionnel du professeur stagiaire.

Un temps de formation privilégié

Les visites

Temps de réflexion sur les observables Nature et temporalité

- Quels observables dans toutes les phases d'une séance (avant, pendant, après) pour le travail sur l'acquisition de ces deux compétences ?
- Quel accompagnement peut être mis en place pour faire progresser les enseignants stagiaires ?
- Quelle progressivité/progression dans l'année ?

Thèmes d'échange

L'objectif est de définir conjointement des priorités d'accompagnement du professeur stagiaire pour cette première période.

Ce qui est prioritaire

- Gestes professionnels de base
- Gestion du groupe classe
- Planification d'une séquence
- Construction de la fiche de préparation d'une séance**
- Echanges de documents
-

Ce qui est moins prioritaire

- Différenciation pédagogique
- Modalités d'évaluation
- Recherche de ressources, documents support
- ...

Visite d'un tuteur (quel que soit le tuteur)

-En amont

- les objectifs et la nature des éléments observables, limités en nombre, sont définis conjointement.

Pendant

- le tuteur n'intervient pas pendant la séance mais observe les points évoqués en amont.

Après

- l'analyse de la séance est réalisée avec bienveillance.



Être Tuteur

Bienveillance

Coopération

- Travail en équipe
- Présent dans l'établissement
- Disponibilité

Tuteur

Observations dans la classe

- Recul sur la pratique
- Recul sur la didactique et la pédagogie

Loyauté et posture professionnelle irréprochable



ACADÉMIE
DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Echanges



MERCI